

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
30 mai 2023

Procès-verbal

- Présidence :** Mme Catherine Ducrest
- Conseil général :** 46 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s
(selon listes des présences annexées)
Mme Christèle Dietrich arrive avec du retard.
- Excusés :** MM Jean-Baptiste Carrel, Ludovic Vernaglione, Ludovic Michel et Stiobban Godel.
- Conseil communal :** M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 10 mai 2023 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 19 mai 2023 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023
2. Rapport de gestion 2022 du Home médicalisé du Gibloux – information
3. Approbation des comptes 2022 du Home médicalisé du Gibloux
 - 3.1 Comptes de résultat
 - 3.2 Comptes des investissements
4. Rapport de gestion 2022 de la commune de Gibloux – information
5. Approbation des comptes 2022 de la commune de Gibloux
 - 5.1 Comptes de résultat
 - 5.2 Comptes des investissements
6. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 6.1 Rossens – crédit complémentaire pour les travaux d'extension du centre scolaire de Rossens
 - 6.2 Rueyres-st-Laurent – réfection de la Route de Farvagny

- 6.3 Farvagny-le-Grand – remplacement de conduite, bouclage et mise en séparatif dans le secteur Pra-Bastian
7. Révision des articles 42 alinéa³, 42 alinéa^{4bis}, 44 alinéa² et du dispositif d'approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
 8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 8.1 Réponse à la question no 27 de M. Gilles Barras, représentant la majorité du cercle de Farvagny, concernant la Route des Trotzès
 9. Proposition de la commission financière – coefficient d'impôt 2024 et 2025
 10. Election
 - 10.1 Election à la présidence
 - 10.2 Election à la vice-présidence
 11. Informations et communications du Conseil communal
 12. Informations et communications du Bureau
 13. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 ?

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de gestion 2022 du Home médicalisé du Gibloux - information

La présidente rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à Mme Diana Carbonnier.

Mme Diana Carbonnier

« En préambule Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier vivement le Comité, son président et ses membres ainsi que la direction du HMG pour l'excellent travail fourni durant cette année 2022 où le COVID sévissait encore.

Je peux dire avec une grande satisfaction que notre institution a pris son rythme de croisière et que le climat de travail y est serein. La direction du Home a mis entre autre l'accent dans la formation du personnel tant à l'interne qu'à l'externe. De plus, elle a recréé plusieurs postes d'apprentissages dans les soins d'ASSC, d'ASE et d'AFP ainsi que dans l'intendance et est redevenue une institution formatrice ce dont nous nous félicitons.

Le rapport d'activité 2022 très complet qui nous a été remis démontre à l'envie ce qui a été effectué durant cette dernière année et nous remercions encore la direction pour ces informations très détaillées.

Il faut encore relever que les canaux de communication sont bel et bien existants et que chacune ou chacun sait auprès de qui s'adresser en cas de besoin, les portes sont toujours ouvertes.

Je peux donc affirmer ce soir que le climat de travail est serein et que la direction de notre institution a mis en œuvre toutes les mesures et actions pour le bien-être tant de nos résidents que du personnel. »

Discussion :

M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Le groupe de Corpataux-Magnedens remercie toutes les personnes qui ont contribué à la mise à disposition de ce très bon rapport de gestion. Un évident bon qualitatif a été réalisé.

Après les années difficiles pour la gouvernance du home, il semble désormais que la situation est stabilisée et cela nous réjouit.

A ce stade, nous voudrions savoir si en fonction des discussions que le Conseil communal mène avec le Réseau Santé Sarine, nous pourrions être amenés à considérer un nouvel agrandissement du home de Farvagny ou la construction d'un nouveau home sur un terrain à définir dans un horizon de 10 ans ? Tenant compte des scénarios liés à la pyramide des âges et du temps nécessaire à la gestion d'un tel projet, il serait certainement dans l'intérêt général de générations aînées de penser d'ores et déjà à la situation qui sera celle de notre commune en 2035. »

Mme Diana Carbonnier

Selon nos informations, à l'horizon 2030, la planification prévue par le Réseau Santé de la Sarine avec lequel nous travaillons prévoit que la vision 2030 du Réseau Santé de la Sarine sera respectée. Environ 250 lits supplémentaires seront disponibles dans notre district. De plus, le maintien à domicile étant privilégié, l'Aide et les Soins à domicile seront également en forte augmentation.

3. Approbation des comptes 2022 du Home médicalisé du Gibloux

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

3.1 Comptes de résultats

Plusieurs mises à jour selon le processus comptable MCH2 ont dû être effectuées.

Compte 4120 3898.00 Attribution aux autres capitaux propres :

Au vu des pièces transmises, il y a eu une erreur de double comptabilisation des écritures des correctifs 2020 et 2021 passées au 31 décembre 2021. De ce fait, le compte de résultats 2022 a dû être chargé en prélevant dans la réserve le montant de CHF 100'141.80 (CHF 58'124.00 + CHF 42'017.80) et ce afin d'équilibrer les comptes.

Il est important de préciser qu'il n'y a eu aucun manco financier et que cet état de fait est dû à une erreur de comptabilisation, relevée par la responsable de la comptabilité du Home médicalisé du Gibloux et attestée par le réviseur de l'époque.

Comptes 4120 4220 01 :

Correction du correctif 2020/2021 plus le correctif 2022 dû à un excédent de CHF 77'253.04. Ces montants n'ont à ce jour pas encore été validés par le SPS qui a mis un délai à juin 2023 pour rendre sa décision.

Au vu de ces éléments, pour 2022, un excédent de recettes de CHF 46'386.77 est dès lors comptabilisé.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Les comptes 2022 présentent un excédent de CHF 46'386.77. La présentation des comptes suit dorénavant le modèle MCH2. Une correction a été apportée aux comptes 2022 par le prélèvement dans la réserve de CHF 100'141.80. En effet, les subsides LiMa ont été comptabilisés deux fois durant les exercices 2020 et 2021, nécessitant une correction portée à la connaissance de Fiduservice SA, organe de révision en charge pour les exercices 2020 et 2021.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes de résultat 2022 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2022 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 46'386.77?

Les comptes de résultat 2022 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

3.2 Comptes des investissements

Comme indiqué dans les explications de la direction, MCH2 a induit une réévaluation de tous les investissements qui ont été entièrement amortis sur les vingt dernières années. Ces investissements amortis ont été dès lors réactivés au bilan et leur amortissement sera effectué par un prélèvement de la réserve sur les 10 prochaines années. Passé ce délai l'amortissement sera à la charge du Home médicalisé du Gibloux.

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- ou regroupés pour atteindre les seuils fixés par la CODEMS, sont soumis à la CODEMS et prévus au budget des investissements.

S'agissant du poste Bâtiment il est relevé que le montant de CHF 23'569.55 dépensé se rapporte aux acomptes relatifs au mandat d'architecte donné pour élaborer le projet d'agrandissement de la terrasse (acomptes de l'architecte, frais d'autorisations....) ce qui a permis d'avancer dans la concrétisation du projet.

Les investissements relatifs au Bâtiment - Equipement sont inférieurs dans la mesure où la ventilation du fumoir entre dans le projet d'agrandissement de la véranda. De plus, la rénovation des sols des chambres a été reportée sur 2023.

S'agissant des investissements non pris en charge par la CODEMS, ils se rapportent à du matériel de soins divers et à la plate-forme de pesée.

Si la CODEMS entre en matière pour la prise en charge des frais de câblage du système IPT TV, elle ne prendra pas en charge les montants des appareils de télévision qui sont à charge du Home médicalisé du Gibloux.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes des investissements 2022 présentent des dépenses qui n'ont pas été budgétées, dont notamment les études pour l'agrandissement de la véranda. Pour le reste, les dépenses d'investissements ont fait l'objet d'une budgétisation.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2022 tels que présentés.»

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2022 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2022 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

Une information quant au bilan :

Selon les normes MCH2 toutes les réserves ont été regroupées sous le compte « Capital ». Ce compte comprend également la réserve « pertes sur débiteurs » qui est de CHF 5'000.-.

4. Rapport de gestion 2022 de la commune de Gibloux – information

M. Julien Gremaud se tient à disposition pour toutes questions.

Discussion :

M. Bastien Monney représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Nous remercions le Conseil communal et les différents services communaux pour la rédaction du rapport de gestion.

A la page 71, au bas de la liste des factures établies, nous lisons :

Divers : 949 factures, pour un montant global de CHF 2'091'164.80.

Il s'agit du plus gros montant, après les bordereaux d'impôts des personnes physiques et les contributions immobilières.

Nous comprenons bien qu'il s'agit de factures n'entrant dans aucune des catégories citées en dessus. Pourriez-vous tout de même nous donner quelques exemples, afin que nous puissions nous rendre compte de ce qui produit, pour autant que ces factures soient payées, une entrée de plus de 2 millions de francs ? »

M. Laurent Chammartin, chef du service des finances

Ce nombre de 949 factures diverses concernent principalement des émoluments pour arrangements de paiement, des locations de salles, des demandes de renseignement et/ou extractions de listes au Contrôle de l'habitant.

Il s'agit de factures qui ne sont pas catégorisées.

Une réflexion se fera sur l'opportunité de créer certaines catégories pour classer ces différentes factures.

La réponse convient à M. Bastien Monney.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

M. Joseph Borcard, conseiller juridique pour la commune, est maintenant à la retraite. En vue de la mise à l'enquête de l'harmonisation du PAL, comment seront prises, du point de vue d'un appui juridique les différentes situations qui pourraient intervenir.

M. Julien Gremaud

Pour les petits soutiens quotidiens, les services communaux sont rompus aux arcanes du droit, pour des soutiens plus importants, le syndic actuel s'occupe de certains dossiers, d'autres sont donnés à M. Joseph Borcard sous forme de mandat et pour des grands dossiers, notamment l'harmonisation du PAL, du soutien pourra être demandé à certains avocats.

La réponse convient à M. Chassot.

5. Approbation des comptes 2022 de la commune de Gibloux

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

5.1 Comptes de résultat

Il s'agit du deuxième exercice sous la forme MCH2 et les comptes sont bons.

Il convient de relever qu'avec un bénéfice brut de près de 3,6 millions de francs, le résultat de la commune de Gibloux n'a rien d'exceptionnel par rapport aux feux d'artifice de très bons résultats affichés par de nombreuses communes fribourgeoises.

Les comptes sont bons grâce :

- à l'image des indicateurs financiers qui sont au beau fixe avec une fortune de CHF 360.-/habitant ;
- à l'ensemble de contribuables (personnes physiques et morales) qui continue de croître à l'image de la population de la commune en moyenne de 1,5% par année ;
- au respect du budget par les conseillers et les services communaux qui considèrent qu'un crédit budgétaire est une autorisation et non une obligation de dépense, pour preuve les charges 2022 du ménage communal sont de 2,15 millions de francs inférieures au budget. Il est aussi à signaler que les charges du personnel sont plus de CHF 300'000.- inférieures au budget sur un total de charges de 6,6 millions de francs. Les achats de biens, de services et de marchandises sont de CHF 800'000.- de moins que prévus au budget et enfin, CHF 350'000.- de moins pour les frais d'entretien ;
- à des charges liées (cantons et associations de communes) qui sont de CHF 560'000.- inférieures au budget pour un total de charges de 14 millions de francs ;

- à des recettes fiscales sensiblement plus élevées que prévues, plus 2,5 millions de francs : 1,1 millions de francs pour les impôts ordinaires dont CHF 300'000.- de plus pour les personnes physiques et plus CHF 800'000.- pour l'impôt sur les sociétés, 1,1 millions de francs de plus pour les impôts immobiliers, le commerce immobilier insensible aux crises se maintient à un très haut niveau sur Gibloux ;
- à des comptes d'investissements peu chargés ;
- à l'état de la dette bancaire, 24,3 millions de francs à fin 2022 alors qu'elle était de près de 40 millions de francs en 2016 malgré un total brut d'investissements de 37 millions de francs sur la même période.

Ce nouveau bon résultat, un excédent brut de revenus de 3,6 millions de francs alors que le budget prévoyait une perte de CHF 930'000.-, dû en partie à de bonnes recettes fiscales, a conduit le Conseil communal à proposer de faire à nouveau profiter nos concitoyens et concitoyennes de cette belle conjoncture financière.

Comme pour l'exercice 2020, le Conseil communal propose d'appliquer un rabais fiscal de 5 points pour l'impôt 2022 sur le revenu des personnes physiques.

Pour financer cette opération, une provision de 1 million de francs a été inscrite à charge des comptes 2022 ramenant le bénéfice net de l'exercice à 2,6 millions de francs.

Le bouclage 2022 confirme que la commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement et son développement.

Gibloux est un succès sur le plan financier, il ne reste plus qu'à en faire un succès dans tous les autres domaines.

La volonté d'alléger durablement la fiscalité communale est intacte.

Comme convenu lors de l'examen du budget 2023, un audit de la situation financière de la commune a été confié à une société spécialisée. Elle nous permettra à l'automne de mieux évaluer l'ampleur et le calendrier d'une baisse fiscale et de formuler une proposition concrète dans le cadre du budget 2024.

En conclusion, nous devons la bonne santé des finances communales :

- à l'ensemble de nos contribuables qui assument un taux d'imposition et des taxes relativement élevés par rapport aux communes de même taille ;
- à des activités économiques et commerciales installées sur le territoire de la commune qui connaissent un formidable développement et qui restent insensibles aux crises ;
- au respect par tous les conseillers communaux et responsables et services communaux d'un budget communal raisonnable et pragmatique ;
- au travail sérieux et professionnel du service des finances.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes 2022 de la commune présentent un excédent de revenus de CHF 2'596'971.03 tenant compte d'une ristourne d'impôts de CHF 1'000'000.-, suivant la proposition de la commission financière du 6 décembre 2022 qui a été approuvée à l'unanimité par le Conseil général.

La commission relève que de nombreux budgets dédiés aux entretiens n'ont pas été dépensés. Selon l'explication fournie par le Conseil communal, des entretiens ont été reportés ou des travaux surestimés. La situation sera corrigée et l'option d'un crédit-cadre dédié est envisagée. Néanmoins, pour les comptes 2022, la différence entre le budget et les dépenses d'entretiens contribuent aux bons résultats. Il en va de même des charges de biens, services et marchandises qui montrent un écart comptes-budget de CHF 776'000.-. La commission constate et regrette qu'il manque des justifications sur les gros écarts entre le budget et les comptes.

En revanche, elle salue l'amélioration de la budgétisation des impôts sur les personnes physiques et espère que celle pour les personnes morales et les droits de mutation pourra être améliorée notamment par l'audit proposé par le Conseil communal. Enfin, il faut relever que la part des liquidités est appréciable avec CHF 12,8 millions au 31 décembre 2022 alors que le remboursement des emprunts à long terme a été de CHF 1,7 millions.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des résultats 2022 tels que présentés. »

Discussion générale :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire

Mme Marianne Pittet représentant le cercle de le Glèbe

« Compte 7690.3637.00 – subventions versées aux privés pour actions énergie.

En mai 2022, lors de la séance des comptes 2021, nous nous étions étonnés du faible montant des subventions versées aux particuliers et nous mettions le doigt sur le fait que les panneaux solaires photovoltaïques n'étaient pas subventionnés (annexe 1 du règlement).

En octobre 2022, le Conseil général a voté une proposition de modification du règlement allant dans le sens deje cite :

- *une simplification de la procédure des demandes de subvention, voire que la décision soit subséquente à la décision du canton ;*
- *une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques ;*
- *une augmentation des subventions ;*
- *un report des subventions 2021 non allouées ;*
- *une augmentation du budget alloué aux subventions pour l'année à venir.*

Or nous constatons qu'en 2022, seulement CHF 6'800.- ont été versés aux particuliers sur un budget de CHF 15'000.-, alors que 132 demandes de procédures simplifiées ont été déposées.

Sur ces 132 demandes, 120 concernent des panneaux solaires photovoltaïques, couvrant une surface totale de 11'951 m² (la surface d'environ un terrain de foot et demi).

Le rapport de gestion indique que la production d'électricité s'est élevée à 2'271'921 kW/an, couvrant 504 ménages.

En pleine crise énergétique, les propriétaires privés ont pris leur responsabilité et ont fait des efforts financiers.

Pourquoi la commune de Gibloux, je le rappelle « Cité de l'énergie », n'a toujours pas traité ce sujet en commission et proposé un nouveau règlement ?

Devrons-nous attendre la fin de l'année pour obtenir une réponse à la proposition votée en octobre dernier ?

Le groupe de Le Glèbe invite le Conseil communal à prendre rapidement ses responsabilités vis-à-vis des citoyens et surtout vis-à-vis d'un avenir énergétique et climatique plus qu'incertain. »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal prend note de cette question, une réponse sera donnée pour la prochaine séance du Conseil général.

Pour rappel, la proposition a été remise au Conseil communal en octobre 2022 et comme l'on parle des comptes 2022, il est difficile de voir une grosse modification et d'avoir pu traiter et adopter un règlement de manière rétroactive.

Ce qu'il salue c'est que les subventions versées sont passées de CHF 1'000.- en 2021 à CHF 6'800.- en 2022.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2022 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 2'596'971.03 ?

Les comptes de résultat 2022 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité

5.2 Comptes des investissements

Les nouvelles règles comptables ont été appliquées, les opérations relatives au patrimoine financier ne font plus partie des budgets et des comptes des investissements.

Des dépenses inférieures au budget de 2 millions de francs ressortent des comptes des investissements.

Les retards dans le financement des projets d'investissement concernent surtout des retards financiers : les projets sont quasiment terminés mais les factures ne sont pas encore arrivées. Pour 2022, il convient de relever que c'est dû au retard du projet d'agrandissement du centre scolaire de Rossens et des retards financiers de l'ordre de CHF 500'000.-.

Concernant le décompte des opérations du patrimoine financier, il faut relever que le domaine d'Illens a été vendu pour 2,24 millions de francs et du report de la vente définitive à l'entreprise Mestel qui vient de débiter les travaux, la vente est définitive et exécutoire uniquement dès l'obtention du permis de construire. Cette vente est de ce fait reportée en 2023.

Au bilan général, trois projets ont eu une mise à jour de leur décompte final, neuf projets font l'objet d'un décompte final, un seul projet présente un dépassement significatif et plombe le bilan des projets terminés, il s'agit de l'assainissement du secteur Essert Les Biches à Rossens avec un dépassement de CHF 146'000.- sur un crédit alloué de CHF 300'000.-.

Trente-cinq projets ont fait l'objet d'une fiche de situation financière au 31 décembre 2022 pour un montant total de crédit ouvert de 15,3 millions de francs.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Les comptes des investissements 2022 de la commune présentent un excédent net de dépenses de CHF 2'971'206.30. Sur les CHF 6'375'000.- bruts prévus au budget, le total des dépenses comptabilisées se monte à CHF 4'264'714.90, un certain nombre de projets ayant été reportés à cette année. Le décalage important entre les décisions d'investissement et leur réalisation est confirmé une nouvelle fois en 2022.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2022 tels que présentés. »

Discussion :

M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Le résultat de la vente du domaine d'Illens n'apparaît ni dans les comptes de résultat 2022, ni dans les comptes d'investissement 2022, il est demandé si ce résultat apparaîtra dans les comptes de résultat 2023.

M. Jacques Crausaz

Depuis MCH2, toutes les opérations sur le patrimoine financier doivent être sorties des budgets et comptes des investissements et sont récapitulées à la page 70 du message du Conseil communal.

Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Les questions portent sur le budget d'étude de modération du trafic accepté par le Conseil général en novembre 2020. Deux ans et demi plus tard, où en sommes-nous ?

Comme seulement la moitié du budget a été utilisée, l'étude sur la modération du trafic dans le Haut-Gibloux et Vuisternens-en-Ogoz est-elle terminée ?

Le rapport de gestion 2022 mentionne une collaboration fructueuse avec la commission des transports et qu'une visite des infrastructures a été agendée pour planifier les futurs travaux. Le Conseil communal peut-il nous donner un calendrier pour la réalisation de ces travaux ?

Comme cela s'est fait dans d'autres villages, le Conseil communal prévoit-il une présentation aux populations concernées ? »

M. Yves Rumo

L'étude de modération de trafic arrive à bout touchant, une présentation sera faite à toute la population de Gibloux.

Afin de pouvoir finaliser le dossier pour sa mise à l'enquête, il a fallu définir sur la réalisation concrète de certains trottoirs afin de diminuer les coûts.

Le dossier a été présenté à la commission des transports et des routes.

Mme Marianne Pittet relève qu'il s'agit de la même réponse que l'année dernière.

M. Yves Rumo conteste cette remarque, il y a déjà eu des travaux pour avancer dans ce projet.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2022 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de dépenses de CHF 2'971'206.30 ?

Les comptes des investissements 2022 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

6. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

6.1 Rossens – crédit complémentaire pour les travaux d'extension du centre scolaire de Rossens

Présentation du dossier par M. Julien Gremaud

« Contrairement à mon collègue en charge des finances, vous vous doutez bien que la demande de crédit complémentaire que je vous présente ce soir me réjouit bien moins que les comptes 2022 de la Commune.

Je ne reviendrai pas sur l'historique de la construction de l'école de Rossens, et particulièrement de son bâtiment B, qui vous a été clairement présenté lors de votre séance de décembre 2022. Vous l'aurez donc constaté que je me vois dans l'obligation de requérir une complémentaire de 1.8mio de francs.

Le Conseil communal a souhaité présenter ces éléments avec le plus de transparence possible, en détaillant tous les postes qui sont concernés par ce crédit complémentaire. Nous avons également tenté, dans la mesure de nos possibilités, de restreindre au maximum les surcoûts tout en permettant d'offrir à nos élèves et au corps enseignant le meilleur des outils. Enfin, nous avons pris en compte certaines de vos remarques, comme pour les panneaux solaires que nous poserons sur la totalité du toit.

Je ne vais pas vous faire l'affront de repasser chaque poste, dans la mesure où ceux-ci vous ont été présentés tant dans le message que dans les annexes. Je répondrai ainsi volontiers à toutes vos questions et notre architecte ainsi que la direction des travaux sont présents dans le cas où celles-ci devenaient un peu plus techniques. Je me permets également d'indiquer que le coût de la création des nouvelles salles de classe reste dans la moyenne des coûts actuels de construction. Pas plus tard qu'aujourd'hui, un collègue m'a indiqué que les coûts projetés pour une nouvelle école étaient d'environ 1mio par salle de classe. Nous n'en sommes pas loin, mais nous restons en-deçà de certains projets au niveau cantonal.

Vous l'aurez certainement constaté, un élément manque, mais il est rappelé dans le message qui vous est adressé : que pourrions-nous imaginer récupérer auprès des différents mandataires pour les dépassements ? Ces éléments étant en cours de discussion, nous avons préféré ne pas les chiffrer en l'état. Vous serez néanmoins régulièrement mis au courant d'où nous en sommes à ce niveau-là.

Enfin, au niveau du planning, vous avez également remarqué que le chantier prendrait fin en août 2024, à savoir pour la rentrée scolaire 2024-2025. Nous avons désormais fait le point sur toutes les questions liées aux dépassements du budget initial, et nous avons également un planning que je qualifierais de définitif, compte-tenu des différents événements auxquels nous avons dû faire face durant ce projet.

Le dernier élément que je souhaite apporter en complément de mon message ce soir est le départ de la responsable du projet au niveau de l'administration communale, qui nous quittera pour la fin juin 2023 pour des raisons privées, qui n'ont aucun rapport avec le projet actuel de Rossens. Le projet sera repris au niveau de notre Service technique. La transmission du dossier est planifiée au niveau de l'administration communale et M. Eltschinger a d'ores et déjà connaissance du projet pour l'avoir suivi en partie depuis quelques mois.

Comme indiqué, je n'épiloguerai pas plus que cela, et reste à disposition pour les questions que vous auriez. »

Arrivée de Mme Christèle Dietrich.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission financière salue le dossier détaillé remis au Conseil général expliquant la situation et l'évaluation des coûts supplémentaires. Comme discuté avec le Conseil communal, le crédit de CHF 1'800'000.- représente le montant maximal pour achever l'agrandissement de l'école.

Par conséquent, la commission préavise positivement le crédit complémentaire de CHF 1'800'000.- nécessaire à l'achèvement des travaux du centre scolaire de Rossens. »

Discussion :

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« S'il est évident pour le groupe de Vuisternens qu'il va accepter ce crédit complémentaire qui permettra de poursuivre, et, nous l'espérons, de terminer ce chantier, nous souhaitons faire part de nos réflexions.

Il aurait été difficile d'imaginer que des professionnels, que ce soit du projet, de sa conception et de son organisation puissent laisser une telle impression de désorganisation. Et pourtant !

Nous concevons tout à fait qu'un chantier de ce type, avec bâtiment existant, soit un chantier délicat. Le fait que ce soit une commune le maître d'ouvrage ajoute encore des éléments qui rendent la situation certainement bien différente d'un chantier privé.

Cependant, la commune aura d'autres chantiers à mener ces prochaines années, et nous pensons que l'organisation à l'interne doit être clarifiée.

- *La commission de bâtisse : quel est son rôle ? Dans quel cadre, à quel moment et jusqu'à quel stade du chantier intervient-elle ?*
- *Intervention des instances communales : une clarification rigoureuse du rôle de chacune d'entre elles semble nécessaire.*
- *Système de contrôle interne : un processus doit être défini ou redéfini, une chaîne de contrôle instaurée ou améliorée, en particulier pour la vérification des coûts et les évaluations techniques.*

Nous espérons que la suite de ce chantier ainsi que les prochains chantiers de la commune seront vécus plus sereinement.

Aucune réponse n'est attendue, il s'agit de réflexions.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il aurait souhaité avoir un rapport sur les faits et responsabilités de cette situation dont le complément représente 26% de plus que le projet initial.

Il existe deux commissions qui s'occupent de ce projet et il souhaite avoir des détails sur les responsabilités et les charges de chacun.

Il ne faudrait pas que le scénario se répète pour les projets futurs.

Aucune réponse n'est attendue, il s'agit de réflexions.

M. Julien Gremaud

Il y a effectivement une commission de bâtisse formée de trois conseillers communaux, de conseillers généraux, d'enseignants et de la direction d'école avec la participation de la personne chargée du projet au niveau de l'administration du service technique ainsi que nos mandataires.

Cette commission émet des préavis, discute du projet et transmet au Conseil communal qui prend position. Il appartient au Conseil communal de valider les montants, les attributions de marché, etc et non à la commission de bâtisse.

Il y a aussi un bureau restreint de la commission de bâtisse où les éléments techniques sont

discutés.

Il y a également les séances de chantier tous les lundis avec la participation de la personne du service technique en charge du projet.

Au niveau des responsabilités de chacun, le Conseil communal les clarifie actuellement

M. Florian Clerc représentant la majorité du cercle de Corpataux-Magnedens

« Le crédit complémentaire qui nous est demandé d'approuver est important. Selon le message du Conseil communal, une grande part du montant est lié à des manquements au moment de l'établissement du projet ce qui conduit à des coûts additionnels et à des retards qui auraient pu être évités. Ces éléments rendent la situation particulièrement désagréable.

C'est sans doute une des raisons qui a conduit le Conseil communal à pencher de manière assez systématique vers les variantes les moins coûteuses, peut-être par crainte d'un refus du crédit complémentaire qui serait effectivement catastrophique.

Néanmoins n'oublions pas que la réalisation de cette extension est faite pour servir plusieurs générations d'écolières et d'écoliers. Nous parlons d'un bâtiment et d'aménagements qui perdureront au centre de l'un de nos villages.

Ainsi si l'argument économique est important, il apparait, à la lecture du message, parfois surpondéré.

Par exemple au point f du message concernant les travaux sur les trois classes du 1^{er} étage, je cite : « la variante A est choisie pour des raisons économiques au vu de l'importance du crédit. »

Qu'en est-il de l'apport de nouveaux luminaires pour les utilisateurs ou d'une rénovation plus que minimale ? Au point c, le complément ruissellement, la solution la moins coûteuse a été choisie. Si je reviens un peu plus en arrière dans la présentation du projet initial, concernant les aménagements extérieurs, ces derniers sont établis dans un esprit de rationalité économique. Ce même souci de rationalité économique qui avait conduit à ne prévoir qu'une couverture minimale du toit en panneau photovoltaïque, ce qui est heureusement proposé de corriger aujourd'hui.

Afin de libérer quelque peu notre Conseil communal de la pression des coûts pouvant conduire à des choix que l'on pourrait rapidement regretter, je propose de voter sur un crédit complémentaire de 2 millions de francs en lieu et place des 1,8 millions de francs proposés. Cette marge supplémentaire permettrait au Conseil communal de reconsidérer certaines de ses décisions sans obligation évidemment de la dépenser. »

M Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

Le cercle de Rossens regrette cette augmentation de prix et se pose la question sur la planification du projet. Il a l'impression que le projet a été préparé uniquement sur le concours et non sur un ensemble de la rénovation du bâtiment.

Il regrette aussi le complément des panneaux solaires qui aurait dû être intégré dans le projet car pour rappel nous sommes cité d'énergie et devons montrer l'exemple.

Il est clair qu'il est plus facile de demander un budget limite pour la votation et ensuite de demander des rallonges, car une fois le travail débuté, il est très compliqué aux membres du Conseil général de refuser un crédit supplémentaire.

Le cercle de Rossens espère que cette demande est la dernière pour ce projet et pour les projets futurs, pour cela il est demandé de mieux étudier les avants projets avant l'exécution des travaux. Une construction ne commence pas par le toit mais par de bonnes fondations.

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal espère aussi qu'il n'y aura pas d'autres demandes dans le futur, il n'est pas agréable de venir demander une rallonge à un crédit déjà voté.

Le complément du ruissellement limité au minimum ne veut pas dire que ce ne sera pas bien fait. Le canton demandait quelque chose d'énorme et nous avons réussi à limiter les coûts qui passaient du simple au double.

Au niveau des salles de classes qu'on ne devait pas toucher à la base, il a été choisi la variante minimale.

Au niveau des responsabilités, le Conseil communal en prend bonne note et des informations

seront données dès que possible.

M. Florian Clerc

Il remercie M Julien Gremaud pour les explications.

Il apporte une remarque sur les aménagements extérieurs qui ne donne pas l'impression d'avoir des endroits ombragés.

M. Julien Gremaud

Une plantation d'arbres est prévue entre le bâtiment A et le bâtiment B avec des essences locales qui permettra d'avoir des endroits ombragés.

Au vu des explications, M. Florian Clerc retire sa proposition.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'800'000.- pour les travaux d'extension du centre scolaire de Rossens ?

Le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'800'000.- est accepté à la majorité évidente.

6.2 Rueyres-st-Laurent – réfection de la Route de Farvagny

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Le Conseil communal a été approché en 2020 par l'entreprise JPF afin de mettre en place ce nouveau revêtement. Une étude a été réalisée afin de voir à quel projet ou route pouvait être étendu ce futur projet.

L'investissement de CHF 800'000.- de base avait déjà été saucissonné en trois parties sur le tronçon proposé ce soir, une partie a déjà été réalisée lors de la mise en séparatif du secteur de Rueyres-st-Laurent.

La partie à gagner dans les CHF 160'000.- proposés ce soir est que les frais du bureau d'ingénieur seront complètement couverts. En ratio, il vaut à un revêtement standard où il n'y a pas une grande différence au prix au m².

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission préavise positivement le crédit de CHF 160'000.- pour un nouveau revêtement de la Route de Farvagny à Rueyres-st-Laurent. »

Discussion :

M. Joseph Arbella représentant le cercle de Rossens

Le cercle de Rossens salue ce projet qui vise à permettre le développement d'un nouveau revêtement à moindre impact environnemental.

Quelques questions sont apparues et la description du projet n'y donne pas de réponse notamment sur le calcul du prix au mètre longueur :

CHF 800'000.-/1'450 ml = CHF 550.-/ml

CHF 160'000.-/400 ml = CHF 400.-/ml

La question se pose afin de savoir si le prix de CHF 550.-/ml est un prix courant pour ce genre de réfection :

- si non, comment a-t-on pu prévoir dans le plan financier 2023-2025 un montant de CHF 800'000.- ?
- si oui, que signifie la phrase « des offres comparatives en méthode traditionnelle sont demandées ? »

En cas de résultats négatifs des tests, il est demandé par qui sera financé la réfection suivante.

Il est également demandé la signification de la phrase « Les garanties d'usages restent valides ».

Ce tronçon de route ne se situe pas sur une route particulièrement fréquentée par rapport à d'autres

tronçons communaux, il est presque à plat et ne comporte pas de courbe, peu de 40 tonnes y circulent. En conclusion, il est demandé les raisons principales qui ont motivé le Conseil communal à effectuer ce type de test à cet endroit.

Il est aussi demandé le nombre d'années nécessaires afin d'obtenir un résultat probant et concluant.

Comment peut-on motiver un tel projet avec la phrase suivante :

- « Ce tronçon de la Route de Farvagny à Rueyres-st-Laurent exige un entretien rapide car les couches bitumineuses sont très dégradées et les risques d'atteintes au coffre de fondation sont élevés. »

N'aurait-il pas été plus judicieux de choisir un autre tronçon pour ce test ?

Dans le cadre de la commission des transports et des routes, ce projet a été présenté comme une alternative possible aux actuels revêtements phoniques qui se dégradent rapidement.

Il est demandé les valeurs de référence actuelles que ce projet vise à améliorer et auxquelles la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Berthoud va se référer.

Enfin, le descriptif du projet mentionne, selon l'annexe 1 OFCo, un amortissement annuel de 2,5%. Si les calculs sont exacts, ceci signifie que le tronçon de 400 m restera inchangé pour les quarante prochaines années. Est-ce bien ce qu'il faut comprendre sous cette rubrique « amortissement annuel » ?

Il ne s'agit pas de démolir le projet mais simplement de faire un test à un tel endroit qui ne paraît pas particulièrement adéquat.

M. Yves Rumo

Lors de la première étape de 600 mètres, le prix du mètre courant était de CHF 630.- le mètre courant. Avec les CHF 400.- présentés aujourd'hui, une partie des frais d'ingénieur ne sont pas à la charge de la commune.

Le choix du tronçon a été étudié par rapport au plan des investissements avec les montants à disposition et par rapport à la validation de l'entreprise JPF qui prend l'entière responsabilité des essais.

Après vérification, ce tronçon est relativement utilisé par les camions et le trafic agricole régulier. Plus nos routes se dégradent, plus cela coûte cher à l'entretien. Ces 1450 mètres de route ont déjà été estimés lors de la première législature avec des travaux importants à réaliser.

Il s'agit bien d'un test et l'entreprise JPF doit donner les garanties. Si l'essai n'est pas concluant, il faudra procéder à un revêtement traditionnel.

La réponse convient à M. Joseph Arbella.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la réfection de la Route de Farvagny à Rueyres-st-Laurent ?

Le crédit d'engagement de CHF 160'000.- est accepté à la majorité évidente.

6.3 Farvagny-le-Grand – remplacement de conduite, bouclage et mise en séparatif dans le secteur Pra-Bastian ?

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Dans le PAD Pra-Bastian, certains travaux doivent être réalisés en collaboration avec les promoteurs. La commune profite de cette occasion pour apporter une amélioration dont le bouclage pour l'eau potable et une mise en séparatif d'une partie des anciennes maisons de Farvagny-le-Grand.

Ces travaux seront réalisés en collaboration avec les entreprises déjà en place.

Avec les compétences des personnes du service technique, le budget présenté ce soir a été amélioré et a permis de présenter un projet beaucoup moins coûteux.

L'ancienne commune de Farvagny avait eu la bonne idée en son temps de taxer ce terrain de CHF 20.-/m² pour les équipements. Une partie de ce montant encaissé est remis dans l'équipement de ce PAD.

Les taxes de raccordement seront payées par les promoteurs.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission préavise positivement le crédit de CHF 540'000.- financé par les fonds propres pour le remplacement et le bouclage et la mise en séparatif du secteur de Pra Bastian. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour le remplacement de conduite, bouclage et mise en séparatif dans le secteur Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'engagement de CHF 540'000.- est accepté à l'unanimité.

7. Révision des articles 42 alinéa³, 42 alinéa^{4bis}, 44 alinéa² et du dispositif d'approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Le règlement accepté le 5 décembre 2022 est venu en retour des services de l'état avec des remarques concernant deux articles.

L'article 42 alinéa³ concerne les taxes de base annuelle où il fait mention pour les bâtiments d'habitation que la taxe est calculée par équivalent-habitant pièce selon le RegBL, il est demandé par le canton de compléter l'article par la définition de ce nombre de pièces habitables.

De ce fait, il est proposé ce soir pour l'article 42 alinéa³ la modification : « ...déterminé par le nombre de pièces habitables selon le RegBL ».

L'article 42 alinéa^{4bis} pour les habitations mixtes doit également être modifié en mentionnant : ... (habitation et activités de services/entreprises/, elle est calculée selon l'alinéa⁴ mais doit correspondre au minimum au montant de la taxe calculé par équivalent-habitant pièce selon l'alinéa³ pour la partie habitation.

Concernant l'article 44 alinéa 2, il a été ajouté un montant forfait maximum de CHF 500.- pour le prélèvement d'eau temporaire lors des constructions.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission préavise positivement la révision partielle du règlement communal sur la distribution d'eau potable. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la révision de l'article 42 alinéa³ du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable telle que présentée par le Conseil communal ?

La révision de l'article est acceptée à l'unanimité.

Acceptez-vous la révision de l'article 42 alinéa^{4bis} du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable telle que présentée par le Conseil communal ?

La révision de l'article est acceptée à l'unanimité.

Acceptez-vous la révision de l'article 44 alinéa² du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable telle que présentée par le Conseil communal ?

La révision de l'article est acceptée à l'unanimité.

Acceptez-vous la révision du dispositif d'approbation du règlement communal relatif à la distribution

d'eau potable telle que présentée par le Conseil communal ?

La révision du dispositif d'approbation est acceptée à l'unanimité.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 21h10 à 21h20.

8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)

8.1 Réponse à la question no 27 de M. Gilles Barras, représentant la majorité du cercle de Farvagny, concernant la Route des Trozés

« M. Gilles Barras, représentant la majorité du cercle de Farvagny, fait remarquer que lors d'une assemblée communale de Farvagny, l'exécutif avait proposé la réfection de cette route car elle était déjà en mauvais état à l'époque. L'assemblée communale avait refusé cet investissement et donné mandat à l'exécutif de parer au plus urgent. A l'heure actuelle, il va sans dire que l'entier du tronçon doit être refait.

Remarque : avec l'agrandissement de Farvagny-le-Petit, il est craint que cette route rénovée devienne une route de transit et qu'une augmentation croissante de la circulation ne survienne lors des travaux effectués sur la route de Fribourg.

Questions :

- Est-ce que suite aux travaux d'entretien de ce tronçon, la commune va-t-elle continuer à entreposer le compost à cet endroit ?*
- Avec l'évolution des machines agricoles qui ressemblent de plus en plus à des poids lourds, l'évolution de ces engins est-elle prise en compte dans la réfection de cette route ainsi que des futurs tronçons de notre commune ?*
- Il est demandé d'interdire l'accès de cette route aux camions sauf aux ayants droits autorisés.*

Réponse du Conseil communal

Tel que mentionné par M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière, lors de la séance du CG du 29 mars 2023, le contrat autorisant le dépôt de compost sur le bord de la route a été résilié.

Afin de pouvoir préserver le tronçon de cette route et ainsi sécuriser les circulations cyclistes, le Conseil communal va déposer une demande d'interdiction d'accès aux poids lourds. Pour rappel, cette route est un axe mentionné dans les itinéraires cyclables nationaux. »

M. Yves Rumo n'a pas d'autres commentaires à apporter.

La réponse convient à M. Gilles Barras.

9. Proposition de la commission financière – coefficient d'impôt 2024 et 2025

« La Commission financière constate que les résultats des comptes 2022 sont à nouveau très bons. Alors que le budget 2022 aboutissait à une perte de Fr. 931'000.- environ, les comptes bouclent avec un excédent d'un peu plus de 2,5 millions de francs et ceci après constitution d'une provision de 1 million de francs pour ristourne d'impôt sur les personnes physiques pour 2022. Les recettes fiscales en particulier ont été sous-évaluées de près de 2 millions de francs. Certes, la Commission peut comprendre que cet exercice d'évaluation des entrées fiscales peut s'avérer hasardeux. Néanmoins, les dépenses d'investissements votées ne sont pas entièrement réalisées et ce, depuis de nombreux exercices maintenant. Il n'appartient pas à la Commission financière de juger des motifs justifiant ces retards dans la réalisation. Elle constate en revanche que le ménage communal suit un certain rythme de sorte que les ressources à disposition permettent d'assurer largement l'équilibre des finances puisque la dette communale a pu être diminuée pour moitié depuis la fusion en 2016. Par ailleurs, les prestations à la population semblent atteindre un niveau satisfaisant.

Dans ces circonstances, la Commission financière pense qu'il est temps d'évaluer le niveau des charges en regard de rentrées fiscales revues à la baisse. De son point de vue, ni le confort du ménage communal, ni celui de la population giblousienne ne risquent d'être impactés. Elle est confortée dans cette approche par le message du Conseil communal sur les comptes 2022 qui précise : « Selon les nouvelles règles définies par la LFCo, l' « Excédent du bilan », env. 36 Mfrs pourra être affecté au financement des éventuels découverts du compte de résultats durant les années à venir ». Ainsi le risque d'un déséquilibre à long terme paraît minime.

Pour cette raison, la Commission invite le Conseil général à voter une baisse du coefficient d'impôt de 85 à 80 points. Cette baisse de 5 points se veut provisoire et donc limitée aux exercices 2024 et 2025. Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition. »

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

M. Pascal Krayenbühl

« Dans mon intervention au nom de la commission financière, je ne souhaite pas reprendre les éléments déjà présentés dans la proposition écrite dont vous avez pu prendre connaissance mais plutôt mettre en perspective cette proposition. D'emblée, nous relevons la qualité des informations fournies dans les messages relatifs aux comptes qui contribuent à faire une proposition solide. Bien qu'il soit compréhensible que cette proposition ne fasse pas l'unanimité, ce qui est normal, nous espérons que les arguments mis en avant permettront de rallier une large majorité.

Pourquoi demander une baisse d'impôts?

La question a été régulièrement évoquée par la commission financière lors de ses séances avec le Conseil communal. Il existe une attente certaine de nos concitoyennes et concitoyens comme signal des avantages de la fusion et pour soulager leur budget en cette période où tout augmente. Il s'agit aussi pour nous de présenter un budget plus juste, il n'y a aucune raison d'accumuler les bénéfiques années après années sans en faire profiter la population, soit avec de meilleures prestations, soit des dépenses fiscales diminuées tout en maintenant l'effort de l'investissement.

Une comparaison intercommunale est aussi intéressante pour se faire une idée de la situation de Gibloux. Les communes de Prez, Marly, Le Mouret ont un coefficient de 80, plus près de nous, Pont-en-Ogoz est à 75 et surtout Hauterive FR à 74. Si comparaison n'est pas toujours raison, il faut bien constater qu'un coefficient d'impôt à 80 points ne paraît pas exceptionnel ni absurde en regard d'autres communes proches de nous.

Aujourd'hui tous les voyants sont au vert. Les résultats financiers sont excellents avec un excédent de recettes de 4,5 millions de francs en 2021 et 3,5 millions de francs en 2022. Les recettes sont supérieures au budget, alors que les charges sont nettement inférieures à ce qui avait été planifié sans négliger pour autant les prestations fournies. Le financement des investissements est assuré avec un degré d'autofinancement de 175% pour 2022, 5,3 millions de francs d'autofinancement, 2,7 millions de francs d'investissement. Les liquidités sont excellentes avec un montant de 12 millions de francs au bilan fin décembre 2022. Les dettes ont pu être remboursées de manière régulière et leur état est excellent avec un solde de 25 millions de francs. La commune possède une fortune nette de CHF 360.- par habitant. Tous les indicateurs financiers sont excellents avec des smileys radieux. Tous ces éléments démontrent de manière tangible que les voyants sont beaux et biens au vert pour une baisse de coefficient d'impôts.

Au vu de ce bref résumé, le moment nous a paru opportun pour déposer cette proposition afin que le Conseil général puisse en débattre et se prononcer. Le moment choisi doit laisser suffisamment de temps au Conseil communal pour proposer un budget robuste et équilibré pour 2024.

Pourquoi proposer une durée de deux ans avec un retour à la normale pour 2026 ?

La réflexion est la suivante, une période de deux ans permet d'une part de minimiser les risques avec la proposition d'un retour aux coefficients actuels à la fin de cette période que l'on pourrait qualifier de « période d'essai ». Le risque de ne plus parvenir à remonter le coefficient d'impôts en cas de nécessité est ainsi écarté. Une période de deux ans permet aussi de tenir compte du décalage budget-compte, il sera ainsi possible d'avoir les résultats de 2024 pour le budget 2026 et ainsi de diminuer le risque d'un éventuel déficit sur une plus longue période.

Quels sont les risques ?

Comme cela a été démontré, les résultats comptables des deux exercices bouclés sous MCH2 confirment un potentiel réaliste de baisse du coefficient d'impôts de 85 à 80 points. Cela représente une baisse des recettes fiscales d'environ 1,25 millions de francs qui laisse encore augurer d'un résultat équilibré voire positif. Le risque paraît mesuré.

En cas de déséquilibre, l'excédent du bilan soit la fortune de la commune d'environ 36 millions de francs pourra couvrir d'éventuels découverts du compte de résultat. Ce n'est évidemment pas souhaitable, mais le risque paraît là aussi mesuré.

La crainte de ne pas pouvoir remonter les impôts est souvent évoquée pour ne pas les baisser ! Avec une durée limitée à deux ans, le risque politique est réduit en proposant dès le début le retour au niveau actuel en 2026. Là aussi, le risque paraît mesuré.

En conclusion, si l'on peut qualifier la politique actuelle avec la devise « prudence, prudence et prudence », nous proposons d'aller de l'avant avec une approche permettant de saisir les opportunités avec la devise « prudence ». Osons sans plus attendre envisager l'avenir avec optimisme !

Au vu de ces réflexions, nous vous invitons à donner un signal fort en proposant au Conseil communal d'établir les budgets 2024 et 2025 avec un coefficient d'impôt fixé à 80 points. Nous vous invitons donc à soutenir massivement notre proposition. »

M. Jacques Crausaz

Une réaction un peu épidermique quant à la rédaction de la proposition de la commission financière, il convient mieux de dire que les recettes fiscales ont été supérieures de 2 millions de francs aux estimations budgétaires plutôt que de dire les recettes fiscales ont été sous-évaluées de près de 2 millions de francs. Il est en effet faux de prétendre que l'écart n'est dû qu'à une simple sous-évaluation.

Réduire le coefficient de l'impôt communal est une bonne idée et n'est pas nouvelle pour le Conseil communal.

Le Conseil communal y répondra avant le délai d'une année que mentionne le règlement du Conseil général.

Le Conseil communal y répondra sur la base des résultats de l'analyse de la situation financière attendue pour cet automne et en tenant compte du programme d'investissements inscrit au plan financier 2024-2028.

Le Conseil communal y répondra par une proposition concrète dans le cadre du budget 2024 qui sera présenté début décembre 2023.

La proposition de la commission financière a du bon et le Conseil communal est vivement intéressé par les avis exprimés.

Discussion :

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz a longuement échangé au sujet de la proposition de la commission financière. Si nous saluons le fait qu'il soit proposé une diminution provisoire, afin de ne pas mettre la commune dans la situation peu enviable de devoir, potentiellement, ré-augmenter les impôts d'ici quelques années, nous ne pouvons faire abstraction des importants investissements consentis durant cette séance justement.

Les avis étant partagés, aucune consigne de vote n'a été donnée. »

M. Philippe Savoy représentant une partie du cercle de Corpataux-Magnedens

« La situation financière de notre commune, nous venons d'en parler abondamment, est tout à fait saine et cela nous réjouit. Je remercie la commission financière pour sa proposition qui a le grand mérite de permettre la discussion.

Pour ma part, je vous propose de refuser cette proposition et de laisser la marge de manœuvre nécessaire au Conseil communal pour travailler sur les prestations à la population (jugées avec un smiley « satisfaisantes » par la commission financière alors que nous pourrions tout d'abord espérer qu'elles soient « bonnes » à « très bonne » avec un smiley radieux avant de baisser les ressources...). De plus, le suivi plus étroit des investissements et des ressources humaines à y allouer demandera également une marge financière à ne pas négliger.

Le 20 mai dernier, *La Liberté* nous expliquait dans un très bon article combien les communes fribourgeoises bénéficient de comptes positifs notamment grâce à la nouvelle loi sur les finances. Les effets de réévaluation du patrimoine dictée par MCH2 représentent par exemple une part importante du bénéfice. Il faut donc considérer cette situation bénéficiaire avec un peu de prudence. Nous le savons toutes et tous ici, les véritables bénéficiaires d'une baisse de 5 points d'impôts seront celles et ceux qui en ont le moins besoin : près de CHF 900.- d'économies pour les salaires de CHF 150'000.- et moins de CHF 120.- pour les salaires de CHF 60'000.-.

Afin de mettre les chiffres en perspectives, une baisse de 5 points d'impôts représente à peine plus que la moitié du crédit complémentaire que nous venons de voter pour l'école de Rossens... Aujourd'hui, nous sommes un peu plus sereins avec la décision prise tout à l'heure parce que nous en avons les moyens...

Enfin, n'oublions pas que même si la proposition qui nous est faite est limitée dans le temps, il y a fort à parier que la population percevrait le retour au taux actuel dans deux ans comme une augmentation de plus qu'il sera alors très difficile à faire comprendre.

Pour terminer, l'audit commandé et dont nous a parlé M. Crausaz nous donnera probablement des réponses circonstanciées à même d'envisager, en temps opportun, une éventuelle baisse pérenne. »

Décision :

Acceptez-vous la proposition de la commission financière telle que présentée ?

Oui	31
Non	11
Abstention	4

La proposition de la commission financière est acceptée par 31 voix.

Le Conseil communal a une année pour donner une réponse.

10. **Election**

10.1 Election à la présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Le Glèbe présente la candidature de M. Sébastien Geinoz.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Sébastien Geinoz est élu tacitement à la présidence.

Le nouveau président adresse quelques mots à l'assemblée :

« Permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous m'accordez en m'élisant comme président du Conseil général. En tant que vice-président au cours de l'année écoulée, j'ai eu le privilège d'apprendre, au côté de Catherine Ducrest-Wyssmüller, les responsabilités liées à ce poste, qui consiste principalement à gérer l'organisation et le bon déroulement des séances plénières de notre Conseil général.

En tant que conseillers généraux de Gibloux, nous avons été élus par les citoyens et citoyennes de nos cercles respectifs, avec pour mission principale de les représenter lors des séances plénières. Par conséquent, je souhaiterais, comme le voulait déjà ma prédécesseure il y a un an, que chacune et chacun osent prendre la parole de façon courtoise et respectueuse, afin qu'un maximum d'idées puisse être entendues et débattues. Le débat est le ciment de la démocratie et il apporte toujours quelque chose de positif.

Par ailleurs, nous devons donner à notre Conseil communal le soutien et les moyens d'accomplir sa mission pour le bien de notre population. Cependant, nous nous devons aussi de rester réalistes et pragmatiques afin que les ressources soient utilisées à bon escient.

La situation géopolitique reste tendue, la guerre en Ukraine fait toujours rage et la faillite / fusion de Crédit Suisse nous montre que la stabilité même toute helvétique reste fragile. Les prix des matières premières sont encore une préoccupation importante pour le ménage communal et privé.

Heureusement la pénurie d'électricité annoncée a été évitée cet hiver, la mise en place d'économie d'énergie à porter ses fruits, de mon point de vue, nous devons continuer sur cette voie pour le futur. Cependant et compte tenu de la bonne santé des comptes communaux qui vous ont été présentés ce soir, cette bonne santé constatée depuis plusieurs années, une baisse du taux d'imposition pour les personnes physiques doit être mise en place, cette baisse permettrait de favoriser un niveau de consommation garant d'une qualité de vie stable à nos concitoyens et concitoyennes et rendrait encore plus attractive notre belle commune de Gibloux.

Je compte sur votre engagement pour travailler ensemble dans l'intérêt de notre Commune. Je suis convaincu que nous pouvons relever les défis qui se présentent à nous et continuer à faire progresser Gibloux vers un avenir meilleur. Je suis confiant quant à votre engagement à collaborer dans l'intérêt de notre commune.»

10.2 Election à la vice-présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Corpataux-Magnedens présente la candidature de M. Philippe Savoy.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Philippe Savoy est élu tacitement à la vice-présidence.

11. Informations et communications du Conseil communal

M. Julien Gremaud

Il adresse ses félicitations aux nouveaux élus et remercie vivement la présidente sortante Catherine Ducrest pour sa collaboration.

Le rapport 2022 sur le personnel communal a été transmis à l'ensemble du Conseil général, le Conseil communal se tient à disposition pour les questions.

S'agissant de la proposition pour la remise d'impôt 2022 déposée par la commission financière, il est demandé au Bureau si celle-ci peut être considérée de répondu.

Le Bureau prend note de cette demande et donnera une réponse au Conseil communal.

12. Informations et communications du Bureau

Réponses aux questions :

Désormais, les réponses écrites du Conseil communal aux questions seront mises à l'ordre du jour et au procès-verbal.

Prochaines séances :

5 octobre 2023

4 et 5 décembre 2023

Sortie du Conseil général :

Vendredi 15 septembre 2023 avec une visite du centre TPF à Givisiez dès 17h30.

L'invitation parviendra dans le courant du mois d'août.

Le Conseil communal et les chef.fe.s de service sont cordialement invités.

13. Divers

- M. Philippe Cuany, Farvagny, à titre personnel

« Je souhaite poser une question au Conseil communal concernant la sécurité informatique.

Imaginez-vous, en arrivant un matin au travail : votre programme informatique préféré ne fonctionne plus et il n'y a plus aucun accès aux données dont vous avez besoin. Vous êtes victime d'une attaque informatique de type rançongiciel, ou ransomware en anglais. Vos données ont été cryptées par des hackers et sont inutilisables. Ceux-ci réclament 1 million de francs à la commune de Gibloux pour nous rendre nos données. Faute de quoi, les données seront effacées et publiées sur le darknet.

Voici la désagréable situation qui très fréquemment concerne des entreprises privées et publics en Suisse, notamment des communes, comme par exemple Saxon et Rolle récemment.

L'attaque de type ransomware est et reste, d'après le nouveau rapport Swisscom cyber sécurité en 2023, la plus grande menace informatique qui plane sur nos données.

A ce sujet, je souhaite connaître l'état de préparation de notre commune pour prévenir et, le cas échéant, réagir à ces attaques et leurs conséquences potentiellement désastreuses pour notre commune :

A-t-on un inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement de la commune ?

Dans le domaine de la prévention, quelles sont les mesures de sécurité mises en place ? Sachant que 80% des attaques informatiques commencent par un email frauduleux, les collaborateurs sont-ils sensibilisés à reconnaître les attaques informatiques, comme par exemples les emails de hameçonnage (ou Phishing en anglais) ?

Dans le domaine de la surveillance et de la réaction, quelles sont les mesures de sécurité pour stopper et gérer les conséquences d'une telle attaque ? Les données sont-elles sauvegardées dans des réseaux sécurisés et est-ce que des exercices simulant une attaque et la restauration des données ont-ils déjà été conduits ou sont-ils planifiés ?

La sécurité à 100% n'existe pas, mais avec une bonne préparation, on minimise drastiquement les risques de conséquences fâcheuses pour notre commune. Je vous remercie d'avance pour vos réponses. »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal prend note de la question et une réponse sera donnée pour la prochaine séance.

Cependant, de manière générale, nous avons un prestataire qui s'occupe de plusieurs communes et à ce niveau, nous avons une sécurité un peu plus élevée que si nous avions notre propre serveur. Des tests vont être exécutés prochainement.

- Mme Sophie Tritten, représentant une partie du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Mon lien d'intérêt, je suis secrétaire générale de la FOPIS, organisation faitière qui a pour membre l'Association romande des logopédistes, section Fribourg.

Il y a 10 ans maintenant, le peuple fribourgeois acceptait l'introduction du système Harnos dans notre canton.

Cela a certes permis des évolutions dans notre système d'éducation, mais a aussi mis en lumière la détection de plus en plus précoce des troubles de l'apprentissage chez les enfants et a créé de plus grands besoins de prise en charge par des personnes spécialisées.

Malheureusement, les possibilités de prise en charge et de suivi n'ont pas évolué à la même vitesse que la détection, créant ainsi de longues listes d'attente mais avant tout, une carence problématique dans les apprentissages des élèves à besoins spécifiques.

Ainsi, selon l'expérience récente partagée par une maman de la commune, sa fille dyslexique aurait dû attendre 10 à 12 mois avant un possible bilan de sorte que, pour ne pas la pénaliser davantage dans sa scolarité qui souffrait de ses grandes difficultés d'apprentissages de sa langue maternelle, les parents ont choisi de faire appel à une logopédiste du privé.

Cela dit, la reconnaissance des logopédistes indépendantes pour leurs prestations durant la scolarité obligatoire s'arrêtera au 31 juillet 2031.

En d'autres termes, seuls les parents pouvant financer un suivi par leurs propres moyens recourront encore à des logopédistes du secteur privé.

La crainte des thérapeutes est de voir les listes d'attente des écoles s'allonger encore.

Une liste d'attente de 6 mois, tant dans le domaine scolaire ordinaire que dans le privé, est considérée comme acceptable.

Lorsque celle-ci passe à 12 mois voire 18 mois comme cela peut arriver dans certaines communes, il est impératif de se pencher sur le sujet.

C'est pourquoi, afin de ne pas risquer de péjorer les élèves giblousiens, monitorer les besoins en logopédie pourrait s'avérer utile.

En effet, notre commune étant en plein essor démographique, la problématique de la liste d'attente va s'accroître au cours des prochaines années avec un point de bascule fixé par le règlement sur la pédagogie spécialisée au 31 juillet 2031.

La question est la suivante : la commune pourrait-elle procéder à un sondage en début d'année scolaire, en novembre par exemple, auprès des enseignant.e.s, des logopédistes et des parents dont les enfants ont été signalés au SLPP pour avoir une vue d'ensemble des besoins.

En considérant les résultats scolaires, il serait aussi possible de mieux cerner l'ampleur des prises en charge nécessaires.

De là, les autorités scolaires disposeraient d'un outil permettant de demander une adaptation des EPT en logopédie et maintenir la liste d'attente à un délai raisonnable tout en préparant la transition pour 2031. »

M. Julien Gremaud

La commune travaille avec Flos Carmeli et une rencontre biannuelle est organisée avec la direction. Selon les renseignements obtenus lors de la rencontre de la semaine passée, le temps d'attente annoncé est de 6 mois à l'exception d'un cas où la personne est en attente de mesures spécifiques. Il y a également un cas sur la psychologie pour le cercle de Farvagny/Vuisternens où l'attente est de 7 mois.

Concernant la logopédie, il y a déjà eu une augmentation de 0,1 EPT pour le budget 2022.

Il en ressort que de manière générale, le délai d'attente se situe en 0 et 7 mois d'attente avec principalement des délais de 0 à 3 mois.

Concernant le sondage, il appartient aux enseignants spécialisés de définir le temps d'attente, le sondage n'a pas lieu d'être. Toutefois, pour des situations spéciales, le dicastère se tient à disposition.

La réponse convient à Mme Sophie Tritten.

- Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Le Conseil général a accepté en octobre dernier un postulat de M. Savoy demandant au Conseil communal une réflexion globale sur l'avenir des bâtiments communaux.

Dans l'attente d'une réponse à ce postulat, quelle ne fût pas notre surprise, au sein du cercle de Le Glèbe, de constater que la vente de deux anciennes écoles avait été portée au budget 2023, soit celles de Rueyres-St-Laurent et de Magnedens.

En ce qui concerne les écoles de Villarsel et Villarlod, nous les savions, à terme, également dans le collimateur.

Je rappelle au passage que les conventions de fusion stipulent que l'avis de la population des anciennes communes pouvait être sollicité dans le cas de décision importante impliquant la vie villageoise.

C'est ce que certains d'entre nous avons fait ! Convaincus de la nécessité de conserver le patrimoine communal, il nous restait à recueillir l'avis de la population des quatre villages.

Nous avons, dans un premier temps, en janvier pour être précis, réuni une quinzaine de personnes, pour la plupart membres des sociétés de Le Glèbe (Chœurs mixtes, Fanfare, Foot, Ski, Jeunesses, Parenthèse, HLM, Club sportif).

La réaction des participants à cette rencontre fut unanime en faveur de la conservation de nos anciennes écoles. De la discussion sont sorties plusieurs propositions d'affectation possible, d'une part pour renforcer la vie villageoise mais également pour apporter un revenu à la commune.

Cette assemblée a alors demandé aux conseillers généraux présents de mettre sur pied un sondage de la population des quatre villages, avec une question simple et quelques idées émises durant la soirée.

Voici donc les résultats :

A la question sur les anciennes écoles de Le Glèbe (Rueyres, Villarsel et Villarlod) :

« Pensez-vous qu'il soit nécessaire de conserver ces bâtiments dans le patrimoine communal ? »

	Nombre de réponses	oui	non
Le Glèbe	358	349	9
Estavayer-le-Gibloux	44	44	0
Rueyres-St-Laurent	97	94	3
Villarlod	163	163	0
Villarsel-le-Gibloux	54	48	6

Par items proposés :

	Total	%	EG	RL	VO	VG
Appartements en location*	252	72	30	78	97	47
Salles à disposition des sociétés*	263	75	28	66	142	27
Cabinet médical	138	40	17	42	63	16
Tea room	115	33	5	41	54	15
Place de jeux	225	64	22	58	120	25
Arrêt de bus	152	44	11	43	75	23
Location espaces culturels	223	64	26	60	107	30
Epicerie	114	33	15	32	57	10
Salles de classe (petite enfance, extrascolaire)*	262	75	27	65	133	37
Autres	39	11	2	8	23	6
Commentaires	83	24	12	30	21	20

*à plus de 70% des réponses

Parmi les propositions « autre » : en vrac...

Salles activités de solidarité, boulangerie, salle de yoga ou gym douce, location activités thérapeutiques (médecine douce), restaurant, place de village, skate parc, espaces communautaires, salon de coiffure, libre-service, service postal, café-atelier, bibliothèque, co-working.

Parmi les commentaires ajoutés au sondage, nous trouvons ceci :

- Les villages sont considérés comme des quartiers d'un ensemble. C'est important d'avoir des infrastructures réparties sur tout le territoire de la commune de Gibloux pour éviter les déplacements et pour faire vivre ces quartiers villageois.
- Les sociétés de Jeunesse, Chœur-mixte, Fanfare, la Parenthèse ont besoin de locaux pour leurs activités. Mais il y a aussi les comités et les assemblées générales du Téléski, du Ski-club, de la Léchière et ...?
- Précisons également que l'école de Villarlod est utilisée par la société de laiterie selon un accord avec les anciennes communes de Villarlod et du Glèbe.
- Il faut garder des espaces à disposition des habitants pour des activités sociales, solidaires, culturelles.
- Maintenir une place de village pour des manifestations, des places de jeux mais aussi pour avoir des places de parc lors de manifestations (messes, mariage, enterrement...).
- Dans les prochaines années, les villages vont compter de nombreux aînés (génération baby-boom arrivant à la retraite), il est nécessaire de garder des espaces communautaires pour que ces personnes puissent se rencontrer.
- Le souhait de maintenir des appartements à louer est important, nombreux sont ceux qui se sont exprimés pour des **logements à prix modérés**, plutôt des 2/2,5 pièces pour les jeunes mais aussi pour les aînés qui vendent leur maison ou qui les remettent à leur enfants mais qui ne souhaitent pas pour autant quitter leur village.

- *De nombreux habitants de Le Glèbe estiment que leurs villages sont délaissés au profit d'une centralisation Farvagny – Rossens. Ce sentiment est également généré par le manque de transports en commun.*
- *Certains vont même jusqu'à regretter la fusion : « L'argent des habitants de Le Glèbe au Glèbe. » nous disent-ils. Cela peut prêter à sourire, mais c'est un sentiment dont il faut tenir compte pour la cohésion de la population de Gibloux.*

Ce qu'il faut retenir de ce modeste sondage c'est que, au-delà de l'attachement affectif que les habitants les plus anciens conservent à l'égard de l'école de leur enfance, c'est bien un besoin de vie villageoise dont il est question. Une vie de village faite de rencontres, de contacts intergénérationnels, de vie culturelle, de solidarité.

Il ne s'agit pas d'avoir un terrain de foot, une salle de sport partout mais un minimum de services à la population doit pouvoir être conservé.

Un village sans place de jeu, sans lieu de rencontre est un village où le lien social se meure.

Je prends deux exemples particuliers :

Rueyres-St-Laurent et Villarsel : Il n'y a ni place de jeux, ni place de village, ni bistrot, ni église, ni place de parc, ni abris bus, ni trottoir, ni transport public régulier...alors que la population ne cesse d'augmenter (celle de Rueyres de façon exponentielle).

Le tableau montre également le réalisme de la population. Pour rénover et pérenniser ces bâtiments, il faut des revenus qui peuvent être générés par des locations d'appartements, d'espaces culturels ou d'activités thérapeutiques.

Les habitants de Le Glèbe ont exprimé leur reconnaissance qu'on leur demande leur avis. Ils ont l'espoir que ce sondage serve à la réflexion que les conseillers communaux et généraux devront mener pour répondre au postulat de M. Savoy. »

M. Julien Gremaud

Une réponse sera donnée dans le cadre de la réponse au postulat déposé par M. Philippe Savoy. Cependant, il fait mention qu'il n'y aura plus de salles affectées pour les écoles dans les anciens bâtiments scolaires.

Le Conseil communal est d'accord avec le sentiment de besoin de vie dans les différents villages et essaie de le faire en soutenant les sociétés locales pour les besoins qu'elles auraient. En l'état, le Conseil communal n'a pas été abordé pour des demandes de salles ou autres.

Il est aussi faux de dire que Le Glèbe est totalement délaissé par rapport aux investissements exécutés à Farvagny ou Rossens. Pour rappel, la route qui a dû être réparée de manière urgente a coûté plus de 2,5 millions de francs et d'autres éléments sont prévus dans le plan financier.

- Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Nous nous référons aux rapports de 2017 et 2019 concernant la politique communale scolaire et extrascolaire.

Nous y lisons que d'ici au 1er août 2026, les travaux d'agrandissement de l'école de Farvagny doivent être terminés, que l'établissement pourra ainsi accueillir toutes les classes, avec comme conséquence la désaffectation de l'école de Vuisternens.

Or, il nous paraît évident que ce délai ne pourra être tenu, la priorité étant de terminer la transformation de l'école de Rossens.

Qu'en est-il de ce délai fixé à la rentrée scolaire 2026 ? Ce dernier avait été accepté par la DICS comme étant – selon les termes utilisés – « un délai transitoire et raisonnable, un régime d'exception lorsque les circonstances le justifient. »

Verra-t-on à la rentrée 2026 les classes de Vuisternens installées dans des containers en attendant que les travaux soient terminés (ou entrepris) ? Ou le conseil communal pourra-t-il négocier un nouveau délai et permettre l'utilisation des salles de Vuisternens le temps nécessaire ? »

M. Julien Gremaud

Une prolongation de délai ou demande de dérogation sera demandée à la DFAC (institution qui a remplacé la DICS).

Le but n'est pas de devoir mettre les enfants dans des containers et le déplacement prévu à Farvagny-le-Grand est envisagé pour la rentrée scolaires 2027-2028.

Le projet d'agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand a déjà débuté à l'interne, le Conseil communal viendra encore cette année avec un crédit d'avant-projet et calendrier esquissé.

La réponse convient à Mme Catherine Balmer.

- M Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

« Lors de notre séance du 5 et 6 décembre 2022 au point 4.2.8 : réfections des chemins agricoles à Vuisternens, le groupe de Farvagny avait demandé qu'un entretien soit fait régulièrement sur ces derniers en particuliers la route de la Pépinière.

Voilà la réponse du responsable du dicastère : Les gouttières ont été installées afin de canaliser un maximum l'eau de ce chemin et d'éviter les nids de poule. L'entretien minimum de deux fois par années est déjà le cas, cependant, il devrait être fait après chaque orage. Sur un premier projet, il avait été proposé de bétonner une partie du chemin ce qui avait été refusé par le Conseil général de la précédente législature. Le Conseil communal prend note de la remarque.

La réalité est tout autre, rien n'a été fait, j'invite les responsables du dicastère d'aller voir chez nos voisins de Pont-en-Ogoz sur la face sud du Gibloux en particulier le chemin des Ecoliers qui relie sur plusieurs kilomètres les hauts d'Avry-devant-Pont au camping de Sorens, là des dizaines de gouttières sont entretenues. La preuve si on veut on peut.

Je demande que ces travaux d'entretiens soient faits sur le territoire de notre commune et que nos demandes ne restent pas lettres mortes.

Ceci est une constatation !!! »

Le Conseil communal prend note de cette constatation.

M. Sébastien Geinoz, nouveau président, adresse quelques mots à Mme Catherine Ducrest, présidente sortante et lui remet un présent.

Mme Catherine Ducrest adresse ses remerciements :

- aux membres du Bureau pour leur collaboration active et leur soutien ;
- aux membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation aux échanges, pour leur discipline et leur indulgence dans les moments de doute ;
- à toutes les personnes de l'administration qui préparent, organisent, mettent en place les séances du Conseil général notamment Mme Nadia Galley, secrétaire du Conseil général, Mme Brigitte Cottet, secrétaire générale ainsi que Mmes Patricia Barras, Clarisse Beauverd, Annabelle Overney et Antoinette Clerc.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15

Approuvé, le 5.10.2023

La Secrétaire



Nadia Galley

Le Président



Sébastien Geinoz